COMMUNE
OUZOUER SUR TREZEE

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du : 14/10/2026

ARRETE N°121/26

REGIE DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT
Nomination d'un mandataire

Le Maire d'Ouzouer sur Trézée (Loiret)

Vu l'arrêté n°318 en date du 16 décembre 1977 instituant une régie de recettes pour l'encaissement de :

- Montant des droits de place pour le marché simple d'approvisionnement de la commune

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 octobre 2026 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Mme Céline LEFEUVRE, est nommée mandataire pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes du marché simple d'approvisionnement de la commune avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci et dans l'acte modificatif n°07/15 du 30 janvier 2015 ;

ARTICLE 2 – Le(s) mandataire(s) ne doit(vent) pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

- Il(s) doit(vent) les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie

ARTICLE 3 – Le(s) mandataire(s) (sont) tenu(s) d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 4 – Mme Céline LEFEUVRE ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le régisseur titulaire et le(s) mandataire(s) sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 6 - Le régisseur titulaire et le(s) mandataire(s) sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

FAIT à Ouzouer sur Trézée, le 14/10/2026

SIGNATURE DE
L'AUTORITE QUALIFIEE
POUR NOMMER LE REGISSEUR
SUPPLEANT TITULAIRE
(INTÉRIMAIRE) et LE MANDATAIRE

Le Maire,
Francine MOLINET

SIGNATURES DU
REGISSEUR TITULAIRE
ET DU MANDATAIRE
PRECEDEES DE LA FORMULE
MANUSCRITE " VU POUR ACCEPTATION

Le Régisseur Titulaire
Catherine BOUTTE

Vu pour Acceptation

Le Mandataire,
Céline LEFEUVRE

vu pour acceptation